

Élections municipales 2013

PETIT GUIDE

**pour mieux comprendre l'impact
de la politique municipale dans nos vies**



mepacq



Qui sommes-nous?

Fondé en 1981, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) regroupe 11 Tables régionales en éducation populaire autonome qui rassemblent à leur tour plus de 300 groupes populaires et communautaires autonomes répartis partout à travers le Québec. Par le moyen de l'éducation populaire, nous travaillons ensemble à la transformation sociale de manière à faire émerger la solidarité et la justice sociale dans notre société.

Nos coordonnées

1600 avenue De Lorimier #396 Montréal (Québec) H2K 3W5
Téléphone : (514) 843-3236 Télécopieur : (514) 843-6512
Courriel : info@mepacq.qc.ca Site Internet : www.mepacq.qc.ca

À qui s'adresse ce guide?

Cet outil s'adresse aux organismes qui font de l'éducation populaire auprès de la population. Il propose un tour d'horizon du monde municipal, de son fonctionnement, de ses instances et un portrait critique des enjeux liés à la démocratie locale et régionale. À vous de choisir quel contenu vous voulez partager avec les femmes et les hommes fréquentant votre organisme.

Attention!

Le MÉPACQ ne favorise aucun parti politique ou aucunE candidatE en particulier. Ce guide ne dira pas à vos participantEs pour qui voter. Il vous offre plutôt des outils pour les aider à réfléchir et à faire la part des choses. En souhaitant que ce guide suscite leur intérêt pour participer à la vie démocratique municipale qui en a grandement besoin!

Ce document a été réalisé grâce à la contribution financière du Fonds de charité du MÉPACQ. Il peut être reproduit en tout ou en partie à la condition de mentionner la source.

ISBN : 978-2-9810727-3-3

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2013

Septembre 2013



Pour se familiariser avec la politique municipale, ses structures, ses acteurs et ses enjeux

Le 3 novembre prochain, l'ensemble des Québécois et Québécoises de toutes les municipalités du Québec seront appelés à aller aux urnes pour élire leurs maires et mairesses, conseillers et conseillères. En comparaison avec la politique provinciale ou fédérale, la politique municipale est très peu connue des citoyenNEs. Pourtant, elle s'occupe de plusieurs enjeux qui touchent de très près la vie des gens et les décisions prises par que les éluEs municipaux ont un impact important dans leurs vies.

Mieux comprendre la vie démocratique municipale¹



Les élections

Les élections municipales se tiennent à date fixe, le premier dimanche de novembre, à tous les quatre ans. C'est la troisième fois, dans l'histoire du Québec, que les citoyenNEs sont invitéEs à voter à date fixe lors d'élections municipales, la première fois étant lors des élections de 2005 et la deuxième en 2009.

Les lois

Près de 40 lois gèrent le monde municipal. Les trois principales sont le Code municipal, la Loi sur les cités et villes et la Loi sur les compétences municipales.

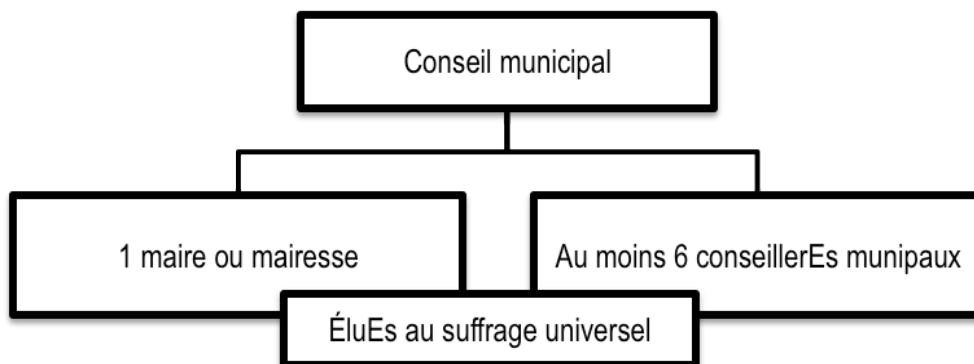
Les éluEs

Le Québec compte quelque 8 000 maires, mairesses, conseillers et conseillères municipaux éluEs au suffrage universel. Ces éluEs représentent l'ensemble de la population d'une municipalité. Ils ont la responsabilité d'administrer la municipalité et de décider des orientations et des priorités d'action de celle-ci afin de répondre aux besoins de sa population et de défendre leurs intérêts. En plus de siéger aux conseils municipaux, ces éluEs participent à plusieurs autres instances décisionnelles.

¹ www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca « Découvrir le milieu municipal »

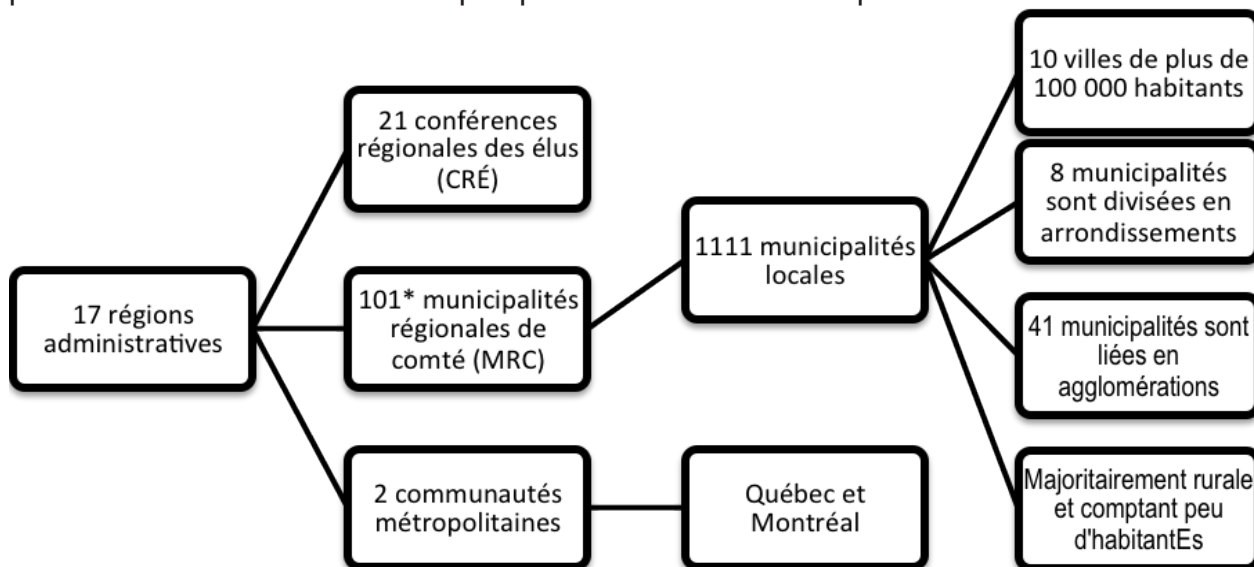
Le Conseil municipal

C'est à l'assemblée du Conseil municipal que se réunissent tousTÉS les éluÉS et où se prennent toutes les décisions. En dehors de cette assemblée, unE conseillerE ne peut pas prendre seule une décision ou intervenir dans l'administration de sa municipalité. Toutefois, le maire ou la mairesse dispose de ce pouvoir.



Les structures municipales et régionales

Dans les méandres des structures du monde municipal, plusieurs enjeux sont discutés et plusieurs décisions sont prises à différents niveaux de pouvoir. Voici brièvement dans quelles structures évoluent nos quelques 8 000 éluEs municipaux.





Conférence régionale des élus (CRÉ)

Le Québec est divisé en 17 régions administratives. Depuis 2004, chaque région administrative possède une CRÉ sauf la Montérégie et le Nord-du-Québec qui en possède 3 chacune. Les CRÉ sont responsables de la concertation et du développement régional. Plusieurs éluEs municipales participent activement à cette structure.

Municipalités régionales de comté (MRC)*

Les régions administratives se divisent en 87 municipalités régionales de comté (MRC). À cela s'ajoute 14 villes et agglomérations ne font parti d'aucune MRC, mais en possède les mêmes compétences. Les MRC ont été créées pour faciliter la mise en commun et la gestion des décisions régionales qui influent sur plusieurs municipalités.

Communautés métropolitaines

Il existe aussi 2 communautés métropolitaines : Montréal compte 82 municipalités et Québec en compte 28. Elles ont été mises sur pied pour développer une vision partagée du développement régional.

Les municipalités locales

Le Québec compte 1111 municipalités sous différentes désignations telles que ville, village, paroisse et canton ainsi que 23 villages nordiques, cris ou naskapi. La grande majorité d'entre elles sont rurales et comptent peu d'habitantes.

Les grandes villes

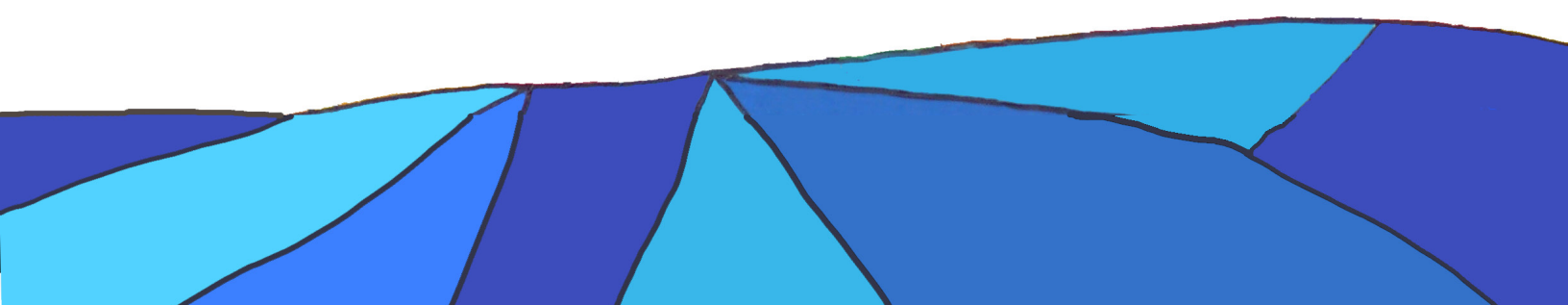
Parmi les municipalités locales, il y a 10 villes comptant plus de 100 000 habitants: Montréal, Québec, Laval, Gatineau, Longueuil, Sherbrooke, Saguenay, Lévy, Trois-Rivières et Terrebonne. Elles représentent 47% de la population et 55% des emplois totaux du Québec.

Les arrondissements

Les arrondissements ont été créés à la suite des fusions municipales afin de préserver les particularités locales des anciennes villes et pour gérer certains services locaux communs.

Les agglomérations

Les agglomérations regroupent les municipalités initialement fusionnées, mais qui se sont défusionnées.



Portrait des villes et municipalités locales au Québec²

Tranche de population	Nombre de municipalités	Population	Proportion de la population (%)
Moins de 2000	723	614 333	8%
De 2000 à 9 999	286	1 155 552	14%
De 10000 à 24999	57	870 643	11%
De 25 000 à 99 000	35	1 538 857	19%
De 100 000 et plus	10	3 805 015	47%
Villages cris, village naskapi et villages nordiques	23	12441	0,2%

Ce tableau ne tient pas compte des communautés ou territoires qui ne sont pas des municipalités (territoires, réserves indiennes ou autres) mais qui comptent 153 instances locales, une population de 57 989, un peu moins de 1% de la population.

Le partage des compétences

Compétences municipales exclusives :	Compétences partagées avec le provincial :
<ul style="list-style-type: none">• Développement économique local• Culture, loisirs et parcs• Transport*• Eau potable• Pompiers• Assainissement des eaux• Matières résiduelles (déchets, recyclage, compost)	<ul style="list-style-type: none">• Logement• Réseau routier• Services policiers• Environnement• Aménagement du territoire et urbanisme

* Dans la région métropolitaine de Montréal, une agence gouvernementale, l'Agence métropolitaine de transport (AMT), a notamment pour mission d'accroître les services de transport collectif afin d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes sur ce territoire. Cette compétence est donc partagée pour Montréal avec cette agence.

²Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), « L'organisation municipale et régionale au Québec en 2013 », 21 mai 2013.



Quelques ombres au tableau de la démocratie

Un taux de participation inquiétant

Aux dernières élections, en 2009, seulement 45% des personnes ont exercé leur droit de vote en comparaison avec 75% de participation pour les élections provinciales en 2012. Précisons que le taux de participation varie énormément d'une municipalité à l'autre. Entre 1996 et 2001, les taux de participation ont varié entre 16% et 96% selon les municipalités.

Les élections sans opposition

Aux dernières élections de 2009, 50% des maires et mairesses ainsi que 57% des conseillers et conseillères ont été éluEs sans opposition, donc sans débat d'idées. Plus une municipalité est petite ou éloignée des centres urbains, plus il y a de chance que le poste de maire soit comblé sans opposition. Cette situation est inquiétante parce que dans ces régions, des gens sont élus sans débat d'idées sur ce qui est le mieux pour le développement de la municipalité et de la région.

Un monde sexiste et discriminatoire?

La majorité des élus sont des hommes blancs âgés de plus de 35 ans. Cette situation est loin de refléter la réalité de la population québécoise.

Les femmes

98 municipalités (presque 10%) ne comptaient aucune femme au conseil municipal en 2009. La présence des femmes dans l'arène municipale est encore très faible. Seulement 27,5% des éluEs sont des femmes ! Pourtant, les femmes représentent 50% de la population totale du Québec³.

Les jeunes

Seulement 9% des éluEs ont moins de 35 ans. Pourtant, cette tranche d'âge représente plus de 25% de la population⁴.

Les minorités visibles

Les éluEs provenant de minorités visibles sont pratiquement inexistantEs, ce qui est un obstacle à la représentativité de nos éluEs municipaux.

³<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo31f-fra.htm>

⁴http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/pub/elections/jeunes_elections_2009_statistiques.pdf



Le financement des municipalités

Les revenus des municipalités proviennent, dans une proportion de 87%, des taxes et de la tarification des services. Les taxes foncières (taxes reliées à la propriété de terrains et d'habitations) sont la principale source de revenu. Ce mode de financement place les municipalités dans une situation de dépendance face à la propriété privée. Il n'est pas étonnant que les projets de construction de condo soient plus populaires que les projets de construction de logements sociaux! Même chose pour le développement commercial ou industriel qui se fait parfois au détriment des terres protégées pour l'agriculture. Dans ce contexte, nous pouvons questionner nos éluEs quant à la prise en compte des intérêts de l'ensemble des citoyenNEs.

Quelques enjeux à suivre le près⁵



La collusion et la corruption

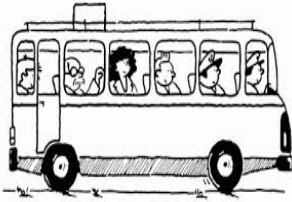
Dans le contexte de la commission Charbonneau qui a éclaboussé l'ensemble du monde municipal en révélant un bon nombre d'affaires de collusion et de corruption, la cote de popularité des éluEs municipaux est à son plus bas. Si la ville de Montréal, malgré une présence médiatique non négligeable et une opposition présente à l'hôtel de ville croule sous les accusations de fraude, de conflit d'intérêt et de copinage, comment garantir que de plus petites municipalités ou régions ne sont pas impliquées dans de tels scandales ou ne le seront pas dans l'avenir?



Le droit de manifester

Dans un contexte politique d'austérité (coupures dans les programmes sociaux, tarification et privatisation des services publics) qui vient appauvrir la population du Québec, il faut s'attendre à ce que – à bon droit – la mobilisation populaire prenne de l'ampleur pour s'opposer à des décisions injustes. Or même lorsqu'elles ne sont pas directement visées par ces mouvements, les municipalités portent souvent une importante responsabilité dans la restriction, voire la répression des résistances collectives et des luttes revendicatives, en votant des règlements de restrictions des luttes et en utilisant leurs forces policières pour limiter le droit de manifester.

⁵Avec la contribution de la Coalition On vote contre la pauvreté à Montréal. Merci !

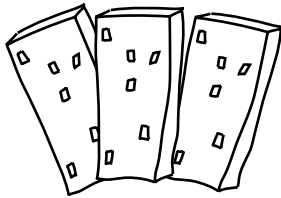


Le transport en commun

Le transport en commun joue un rôle crucial dans la vie des personnes à faible revenu. Ce service essentiel leur permet de se déplacer pour se rendre au travail, pour se chercher un emploi, pour voir un médecin, visiter leur famille, pour l'accès aux loisirs ou pour s'instruire. Malheureusement, ce sont les premières personnes à devoir renoncer à ce service quand il y a des hausses de tarifs.

Pour éviter des situations d'exclusion sociale et développer des réseaux de transport collectifs accessibles à toutes et à tous, les municipalités peuvent :

- Geler les tarifs.
- Instaurer une tarification sociale (moins cher ou gratuit pour les personnes à faible revenu) et même la gratuité pour tous dans les services de transport en commun.
- Développer des réseaux de transport collectifs accessibles à toutes et à tous.



Les logements sociaux

Les personnes en situation de pauvreté consacrent la majeure partie de leur revenu à payer leur loyer. Cependant, les villes préfèrent, pour des raisons économiques, investir dans la construction de condos plutôt que dans la construction de logements sociaux.

Pour répondre aux besoins de ces personnes, nos municipalités peuvent :

- Se fixer des objectifs chiffrés pour le développement de logements sociaux.
- Exercer les pressions sur les gouvernements supérieurs pour qu'ils en assurent la majeure partie du financement.
- S'assurer de la disponibilité de sites pour la réalisation des logements sociaux.



Les partenariats publics-privés (PPP)

Les PPP, ça veut dire faire appel au privé pour accomplir des tâches appartenant à l'État. Depuis 2005, les municipalités ont le droit d'avoir recours aux partenariats publics-privés (PPP) pour les services d'aqueducs et d'assainissement des eaux. Elles peuvent aussi, par exemple, confier la gestion et le financement de l'eau, des parcs et des matières résiduelles, à l'entreprise privée.

Toutefois, l'expérience démontre que dans plusieurs pays, ce mode de financement a provoqué une augmentation des coûts et une diminution de la qualité des services (la privatisation de l'eau en France et la construction du métro de Londres en Angleterre par exemple).



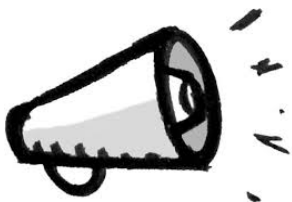
L'égalité entre les femmes et les hommes

Encore aujourd'hui, les femmes reçoivent un salaire inférieur à celui des hommes. En 2011 un homme gagnait 2,70\$ de plus qu'une femme par heure de travail (Institut de la statistique du Québec, 2012).

Si l'on tient compte de la situation touchant particulièrement les femmes (travail à temps partiel, travail non syndiqué, conciliation travail-famille), cet écart se creuse encore plus. Ajoutons à cela que certaines femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté : les femmes à la tête d'une famille monoparentale, les aînées, les femmes immigrantes et racisées, les femmes autochtones et les femmes en situation de handicap.

Pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, les municipalités peuvent :

- Adopter une politique d'égalité tenant compte des situations spécifiques des femmes dans les politiques municipales, les offres de service et le processus d'embauche.



Comment se faire entendre?

Impliquez-vous dans un groupe populaire

De nombreux groupes communautaires offrent des activités d'éducation populaire pour aider les citoyenNEs à s'approprier les enjeux locaux et régionaux et à se mobiliser pour poser des gestes collectifs dans le but de faire changer les choses.

Informez-vous et votez de façon éclairée

Informez-vous sur les différents partis et/ou candidatEs qui se présentent aux élections, allez les rencontrer dans les soirées publiques organisées pendant la campagne électorale, posez leur des questions.

Participez à la vie démocratique de votre municipalité

- Participez aux séances du Conseil.
- Participez aux consultations publiques de votre municipalité.
- Impliquez-vous dans les comités de quartier.
- Impliquez-vous dans les comités ou les commissions consultatives.
- Et, pourquoi pas, présentez-vous comme candidatE aux élections.



Pour mieux connaître les candidatEs de votre municipalité

Avez-vous pensé à les questionner sur...

- La construction de logements sociaux ou autres types de logement pour répondre aux besoins des personnes en situation de pauvreté, des aînéEs, des femmes monoparentales, personnes handicapées, etc.?
- Les problèmes de salubrité dans les logements?
- L'accessibilité aux loisirs et à la culture pour les personnes à faible revenu, les personnes issues de l'immigration, les personnes âgées, etc.?
- L'accessibilité, pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, à l'ensemble des services de la ville ?
- L'aménagement de parcs, de pistes cyclables et d'espaces verts?
- La protection de vos écosystèmes (berges, marais, boisés, lacs, rivières, etc.)?

Pour en savoir plus

- Coalition contre la pauvreté à Montréal, le 3 novembre, On vote contre la pauvreté : www.facebook.com/CoalitionOnVoteContreLaPauvreteAMontreal
- Directeur général des élections : www.electionsquebec.qc.ca
- Élections municipales et vous : www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca
- FRAPRU : www.frapru.qc.ca
- Ligue des droits et libertés : <http://liguedesdroits.ca/>
- Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) : www.mamrot.gouv.qc.ca
- Réseau des Tables régionale des groupes de femmes du Québec, Parcours de la candidate, www.reseautablesfemmes.qc.ca

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre table régionale

AGÉPA - Centre- du-Québec
819 795-4441
agepa@videotron.ca

**MÉPAC - Saguenay-Lac-Saint-Jean,
Chibougamau-Chapais**
418 412-4545
info@mepac.qc.ca

MÉPAL - Lanaudière
450 752-4700
mepalqc@yahoo.fr

RÉPAC-03-12
Québec et Chaudière-Appalaches
418 523-4158
repac@repac.org

RÉPAT - Abitibi-Témiscamingue
819 762-3114
info@lerepat.org

ROM - Mauricie
819 379-2889
inforom.mauricie@gmail.com

Table des groupes populaires - Côte-Nord
418 589-2809
table@groupepopulaires.org

TROVEP de l'Estrie
819 566-2727
trovepe@aide-internet.org

TROVEP de la Montérégie
450 443-9330
jtrovepm@synd-champlain.qc.ca

TROVEP de Montréal
514 527-1112
trovep@cooptel.qc.ca

TROVEP de l'Outaouais
819 771-5862
vtrovepo@bellnet.ca

